

DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA
FAMILLE

LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT
CHEFFE DU DÉPARTEMENT

MANDAT RELATIF À LA PREVENTION DE L'ÉPUISEMENT PROFESSIONNEL DANS L'ENSEIGNEMENT

I. CONTEXTE

Le 27 août 2014, le Comité de la Caisse de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public (CRNE) a pris connaissance des conclusions du rapport *Analyse des données de la CRNE relatives aux absences des enseignants*, du 13 août 2014, élaboré par l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST).

Le Comité a estimé que l'évolution (+79% par affilié en dix ans) est préoccupante et il a admis que cette évolution doit être considérée comme le signe d'une exposition accrue du corps enseignant à l'épuisement professionnel (*burnout, stress*). Il a simultanément considéré, n'étant pas employeur, qu'il ne lui appartenait pas de se saisir de la question.

Dès lors, le dossier a été traité dans le cadre des rencontres périodiques entre la conseillère d'Etat, cheffe du Département de l'éducation et de la famille (DEF), et les représentant-e-s des sept cercles scolaires régionaux (CDC-IP), en leur qualité d'employeurs, en référence aux articles 328 du Code des obligations et 6 de la Loi fédérale sur le travail et aux obligations faites aux employeurs de prendre des mesures pour protéger la santé de leur personnel.

II. MANDANTE

Mme Monika Maire-Hefti, conseillère d'Etat, cheffe du DEF.

Le présent mandat a été discuté et validé lors des rencontres de la CDC-IP des 2.12.2014, 3.2.2015 et par voie de circulation.

III. MANDATAIRES

Il est constitué deux organes.

a) Un groupe de travail, composé des membres permanents suivants :

- Chef ou cheffe de projet, soit M. Marc Thiébaud, responsable du CAPPES, puis Mme Laurence Messerli, chargée de mission
- M. Alain Ramelet, chef de l'office de la pédagogie et de la scolarité, SEO
- Mme Laurence Knoepfler Chevalley, adjointe au chef du SFPO
- M. Gérard Bauen, directeur adjoint, cycle 1, centre scolaire régional du Mail
- M. Laurent Schüpbach, directeur du centre scolaire régional des Cerisiers
- Mme Anne Macherel Rey, directrice adjointe ESCN, LJP

- M. David Wintgens, directeur adjoint ESND, LJP

Le groupe de travail peut s'adjoindre des invité-e-s extérieurs, en fonction des thèmes traités (OCAI, UniNE, HE-Arc, HEP, inspection du travail, autres cantons,...). Il choisit librement sa méthode de travail (tenue ou non de procès-verbaux notamment).

b) Un groupe d'accompagnement composé des membres permanents suivants :

- Responsable du CAPPES (chef de projet)
- Deux personnes, représentant le SSP
- Mme Suzanne Matthey-Claudet et M. Stéphane Reichen, représentant le SAEN

Le groupe d'accompagnement sert de 'caisse de résonance': il prend connaissance et préavise les documents qui sont soumis par le groupe de travail au comité de pilotage. Il est réuni par le chef ou la cheffe de projet selon les besoins, mais au moins une semaine avant les séances du comité de pilotage.

IV. MANDAT

Le groupe de travail a pour mandat de:

- 1^{er} volet: réaliser un inventaire des ressources existantes dans le canton en matière de détection et de prévention-action par rapport au stress et à l'épuisement professionnel, pour le personnel enseignant, membres de direction compris.
- 2^e volet: élaborer un plan d'action, une liste de mesures individuelles ou collectives, ponctuelles ou durables, en vue de prévenir le phénomène de l'épuisement professionnel, respectivement d'en limiter l'impact lorsqu'il survient.

Le groupe de travail n'a pas pour mandat de:

- Discuter et négocier des modifications en matière de politique salariale (grilles salariales, indices horaires,...) ou de conditions de travail (nombre d'élèves par classe p.ex.).
- Discuter la répartition des compétences en place entre Etat et communes.

Le groupe de travail doit:

- Considérer la réalité de la menace de l'épuisement professionnel dans l'enseignement comme suffisamment établie et ne pas consacrer de forces ni à la chiffrer ni à en déterminer l'évolution dans le temps.
- Concernant les 'causes' du phénomène: se baser sur la littérature existante et sur les appréciations qualitatives des différents acteurs de l'école neuchâteloise membres du groupe de travail ou en lien avec ceux-ci.

Les documents suivants font partie intégrante du présent mandat:

- Institut universitaire romand de santé au travail (IST), *Analyse des données de la CRNE relatives aux absences des enseignants*, du 13 août 2014
- SDEF, *Epuisement professionnel: éléments de réflexion à l'attention du Comité de la Caisse de remplacement*, note du 13 novembre 2014.

- SJEN, Protection de la santé – obligations de l'employeur, note du 28 janvier 2015.

V. COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage (COFIL) est constitué comme suit:

- Mme Monika Maire-Hefti, conseillère d'Etat, cheffe du DEF, présidente
- M. Thierry Christ, secrétaire général adjoint du DEF
- M. Jean-Claude Marguet, chef du SEO
- M. Laurent Feuz, chef du SFPO
- Mme Anne-Christine Pellissier, conseillère communale, Val-de-Ruz
- Mme Nathalie Schallenberger, conseillère communale, La Chaux-de-Fonds
- Mme Chantal Brunner, conseillère communale, Val-de-Travers

Le chef ou la cheffe de projet participe aux séances du COFIL afin de rendre compte des travaux réalisés. Il ou elle propose à la présidente les ordres du jour et communique aux membres du groupe de travail les décisions du COFIL.

VI. CALENDRIER DU PROJET

Le groupe de travail organise ses travaux de manière à remettre:

- 15.12.2015: un rapport intermédiaire
- 30.06.2016: un rapport final

Le COFIL se réunit une première fois quatre semaines au plus tard après signature du présent mandat et convient à cette occasion des modalités de son travail et du rythme de ses séances.

Neuchâtel, 24 avril 2015

La conseillère d'Etat cheffe du Département de
l'éducation et de la famille:

Monika Maire-Hefti

Distribution

Membres du COFIL

Employé-e-s de l'Etat membres du groupe de travail

Membres de direction de l'école obligatoire, par leur autorité politique

Représentant-e-s des syndicats membres du groupe de travail, par leurs présidents

Copies

M. Jacques Tissot, service juridique de l'Etat

M. Michel Guenat, chef de l'office de l'inspection du travail

Annexes

1. Etude IST



Etude IST.pdf

2. Note SDEF



epuisement_prof_pap
ier_position_def.docx

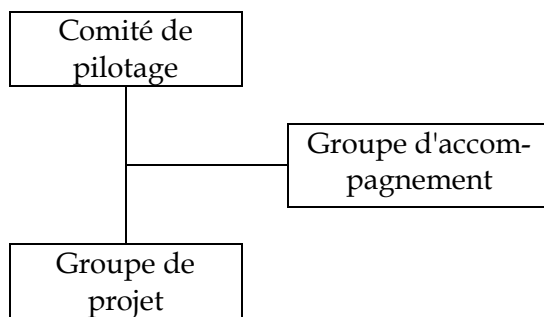
3. SJEN, *Protection de la santé – obligations de l'employeur*, note du 28 janvier 2015



avis_328CO_6LTr.PDF

4. Organigramme du projet

Tous les 2-3
mois



1/mois